



RAPPORT ANNUEL 2023



Coût et qualité du service public de
gestion des déchets

Sommaire

1. Préambule

2. Indicateurs techniques

3. Indicateurs financiers

4. Mesures de réduction de l'impact environnemental

5. Les faits marquants en 2023

6. Perspectives 2024

Annexes

Table des matières

1. Préambule

1.1. Contexte national

Selon la loi Barnier (1995), chaque président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et chaque maire doivent présenter tous les ans devant l'assemblée délibérante un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Cette obligation légale leur donne l'opportunité de :

- communiquer sur leur politique de gestion des déchets auprès des élus, mais aussi auprès de la presse.
- donner de la lisibilité aux objectifs.
- faire le point sur les services offerts aux habitants et sur les résultats des collectes.
- expliquer les impacts en termes de coût des mesures mises en œuvre pour mettre en place une gestion environnementale des déchets.

Décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets des collectivités.

Ce décret pose que le Maire doit présenter à son conseil municipal, ou le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le décret précise le contenu minimum du rapport.

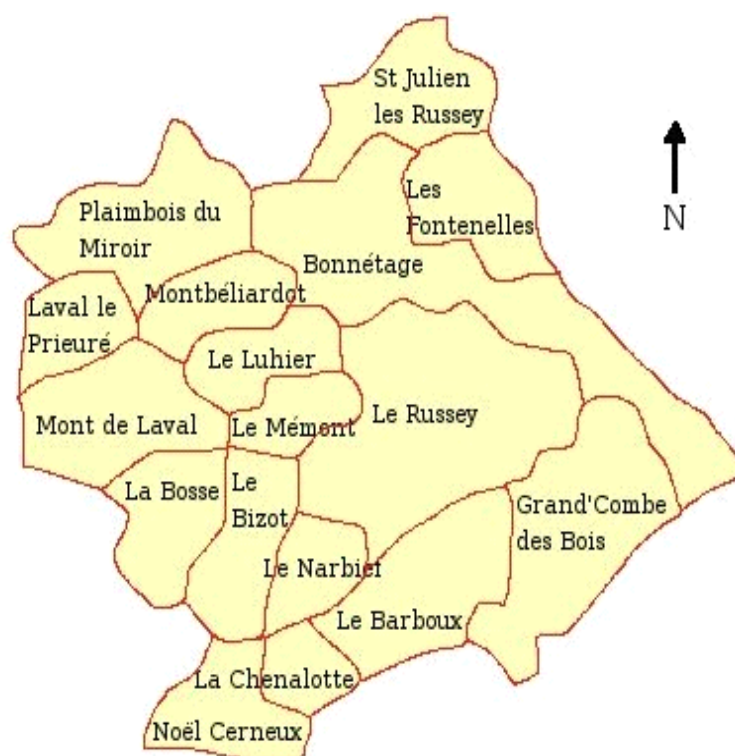
1.2. Le territoire de la CCPR

Créée en 2001, la Communauté de Communes du Plateau du Russey possède la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, précédemment exercée par le SIVOM à la carte du canton du Russey. (Cf. statuts de la Communauté de Communes : Compétences optionnelles / Protection et mise en valeur de l'environnement, *« la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte pour l'exercice de la compétence traitement des déchets »*).

Elle a cependant transféré la compétence traitement et valorisation de ses déchets au Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs basé à Pontarlier.

En application de la **loi du 13 juillet 1992**, la Communauté de Communes a mis en place la collecte sélective des déchets ménagers en 2002. Depuis 2003 elle a également mis en place, en partenariat avec PREVAL, une filière locale pour les déchets verts : le co-compostage chez les agriculteurs volontaires du territoire.

Le territoire est constitué de **17 communes**, regroupant une population de **6787 habitants** (Source : INSEE – population municipale 2020).



Carte 1 : Périmètre de la CCPR en 2023

2. Indicateurs techniques

2.1. Organisation de la collecte

2.1.1. Collecte des OM

La collecte est réalisée deux fois par mois en porte à porte et en bacs pucés fournis par la CCPR. Certains usagers sont collectés en points de regroupement et sont équipés de bacs avec serrure. La collecte est réalisée par un prestataire privé, l'entreprise Coved.



Planning de collecte des Ordures Ménagères

Lundi	Mardi	Mercredi
Laval-le-Prieuré	Le Russey Les écarts du Russey Bonnétage Les Fontenelles Saint-Julien-lès-Russey Noël-Cerneux La Chenalotte Le Barboux Le Narbief Le Bizot La Bosse Le Mémont Grand'Combe-des-Bois	Mont-de-Laval Le Luhier Montbéliardot Plaimbois-du-Miroir

Ainsi, **740 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées en 2023.

2.1.2. La collecte des recyclables hors-verre

La collecte sélective est effective depuis le 1^{er} janvier 2002 et est réalisée en porte-à-porte depuis le 1^{er} janvier 2019. Elle est composée d'un flux unique comprenant : les papiers et les emballages (plastique, métal, carton).



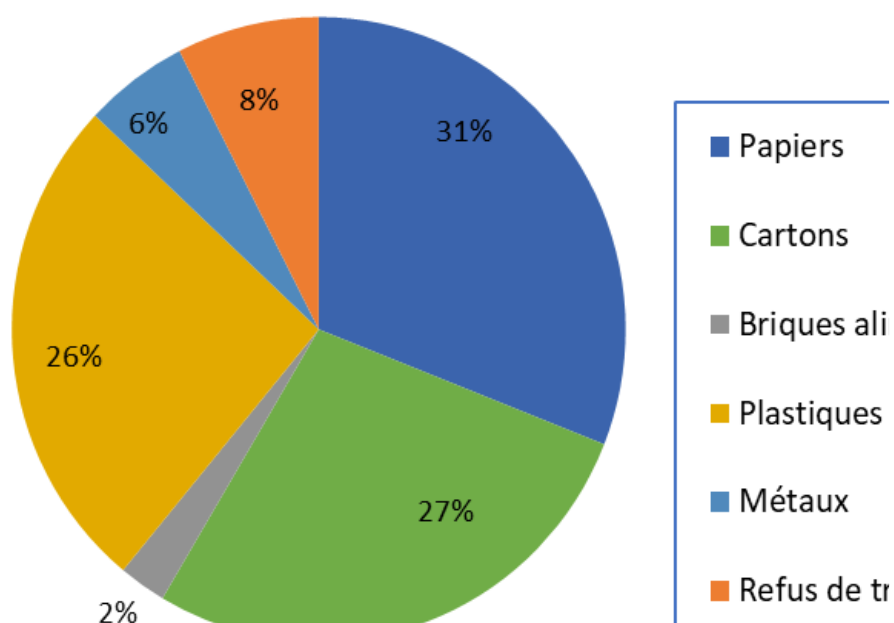
Planning de collecte des Recyclables hors-verre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Laval-le-Prieuré	Le Russey	Mont-de-Laval Le Luhier Montbéliardot Plaimbois-du-Miroir	Bonnétage Les Fontenelles Saint-Julien-lès-Russey	Les écarts du Russey Noël-Cerneux La Chenalotte Le Barbois Le Narbief Le Bizot La Bosse Le Mémont Grand'Combe-des-Bois

392 tonnes de recyclable hors-verre ont été collectées en 2023.

	Papiers	Cartonnettes	Briques alimentaires	Plastiques	Métaux	Refus de tri	Total
Composition 2023 (en kg/hab)	17,88	15,94	1,52	14,89	3,26	4,33	57.82

Répartition des matériaux de la collecte sélective
(hors verre) en 2023



2.1.3. La collecte du verre

La collecte du verre est effectuée en apport volontaire à la CCPR. Cette collecte est réalisée par l'entreprise Mineris, avant d'être transportée sur la plate-forme de recyclage de la verrerie Saint-Gobain près de Châlon-sur-Saône. L'ensemble des communes possèdent sur leur territoire au minimum un conteneur destiné à la collecte du verre (voir liste des points d'apport volontaire en annexe 1). En 2023, **347 tonnes** de verre ont été collectées.



2.1.4. Les déchets verts

La plate-forme de collecte des déchets verts est située au Russey et est destinée uniquement aux débris végétaux (pelouses, branchages...).

En 2023, deux broyages ont été réalisés qui ont permis de valoriser **167 tonnes** de déchets verts.



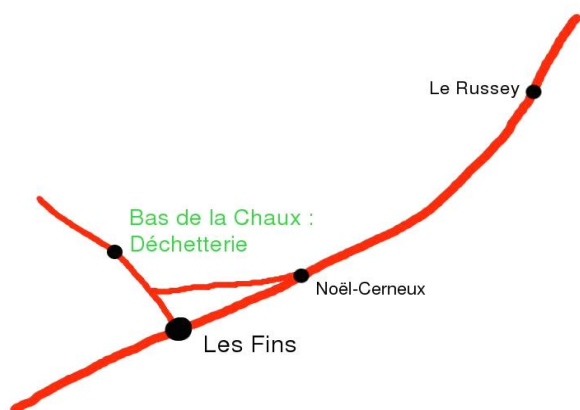
Les horaires d'ouverture en 2023 :

- > Du 12 avril au 30 septembre:
 - Le mercredi de 17H à 19H
 - Le vendredi de 17H à 19H
 - Le samedi de 10H à 12H et de 14h à 17h
- > Du 1^{er} octobre au 10 novembre:
 - Le mercredi de 17H à 18H
 - Le vendredi de 17H à 18H
 - Le samedi de 10H à 12H

Précisons toutefois que la plate-forme est ouverte aux particuliers pour leur offrir un service supplémentaire mais que nous encourageons vivement les usagers à préférer le compostage individuel, et une gestion domestique afin de limiter les coûts de gestion et de transport.

2.1.5. Déchèterie et encombrants

✓ La déchèterie



Suite à la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, il est possible aux habitants de la CCPR de se rendre durant toute l'année à la déchèterie du Bas de la Chaux, située aux Fins.

Horaires d'ouverture (blocage automatique de la barrière d'accès 5 minutes avant l'heure de fermeture) :

	Lundi au vendredi	Samedi
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	De 7h à 11h30 et de 13h30 à 18h15	De 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h45
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	De 7h à 11h30 et de 13h30 à 17h15	De 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h45

Modalités d'utilisation de la déchèterie des Fins:

Par convention avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, les habitants de la CCPR ont accès à la déchèterie des Fins. Ce service est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Les tarifs selon les types de déchets sont indiqués en annexe 2.

Depuis mai 2015, la déchèterie n'est accessible qu'avec une carte d'accès.

✓ Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

Une benne est placée à proximité de la plate-forme de collecte des déchets verts. Elle est accessible aux usagers pendant les heures d'ouverture de la plate-forme.

Ils sont triés en quatre catégories par le gardien :

- le gros électroménager froid
- le gros électroménager hors froid
- les écrans
- les petits appareils en mélange

La collecte est ensuite réalisée par la société ENVIE basée sur le secteur du Pays de Montbéliard.

2.1.6. Collecte des textiles

Depuis 2012, le Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs de Pontarlier passe une convention avec la société Eco-TLC, éco-organisme agréé pour la filière des textiles.

38 tonnes de textiles (vêtements, chaussures, linge de maison) ont pu ainsi être récupérées en 2023 grâce aux bornes installées dans 6 communes de la CCPR (Le Russey, Bonnetage, Le Luhier, Les Fontenelles, La Chenalotte, Le Bizot). Ces bornes sont collectées par les associations Le Relais et Frip'vie.



2.1.7. Bilan des tonnages collectés en 2023

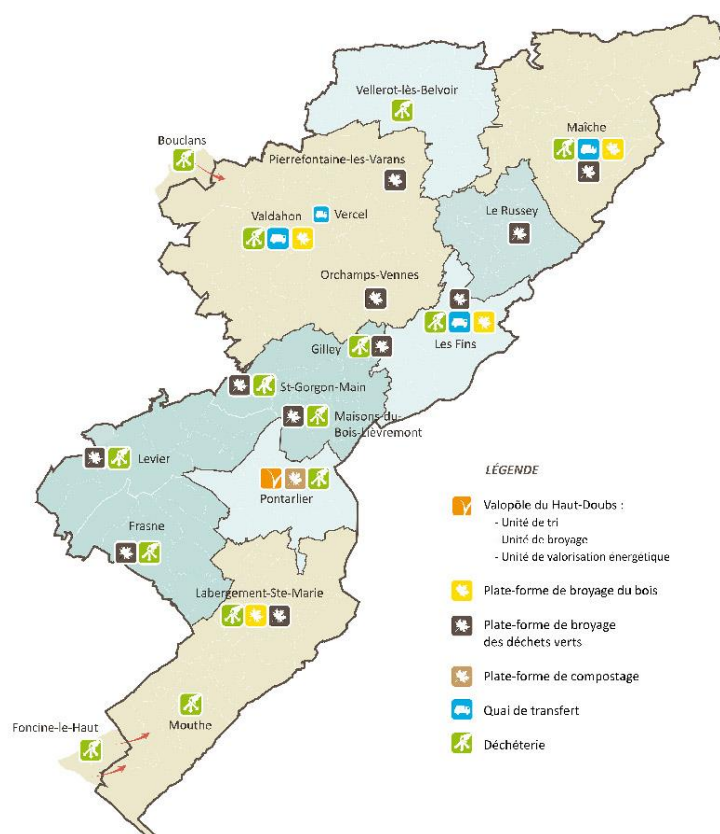
Ainsi, durant l'année 2023, **1623 tonnes** de déchets ont été collectées.
Ils se répartissent comme suit :

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution entre 2022 et 2023 (en%)	Production (en kg/an/habt)
OM résiduelles	753	740	-1.73	109
Collecte sélective (hors-verre)	398	392	-1.51	57.7
Verre	364	347	-4.67	51
Déchets verts broyés	200	167	-6.5	24.6
DEEE	2	2	/	0.29
Textiles	33	38	+15	5.6
TOTAL	1750	1686	-3.66	248

2.2. Le traitement

La CCPR a délégué la compétence traitement et valorisation de ses déchets au Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets du Haut-Doubs (PREVAL).

2.2.1. Localisation des unités de traitement



- *Les ordures ménagères* de la Communauté de Communes du Plateau du Russey sont incinérées avec valorisation énergétique à l'usine d'incinération du Valopôle de Pontarlier.

- *La collecte sélective et le verre* : Depuis le 1^{er} janvier 2015 les déchets issus de la collecte sélective sont transportés au centre de tri de Valopôle à Pontarlier, où ils sont triés en 10 catégories différentes :

- ✓ journaux-revues-magazines (JRM)
- ✓ gros de magasin (GM)
- ✓ acier
- ✓ aluminium
- ✓ PEHD (plastique opaque)
- ✓ PET coloré
- ✓ PET incolore
- ✓ emballages liquides alimentaires (ELA)
- ✓ emballages ménagers recyclables (EMR)
- ✓ refus

2.2.2. Le devenir des déchets ménagers

- *Les ordures ménagères*

Après incinération, les mâchefers subissent un double déferrailage permettant la récupération de l'acier et de l'aluminium. Suite à cette opération et après analyse, les mâchefers sont classés en différentes catégories selon leur caractère polluant. Ils sont alors enfouis en centre de classe II, ou stockés, en vue de leur valorisation, durant 3 à 12 mois. Cette période équivaut au temps de maturation des mâchefers qui a pour but de stabiliser leurs caractéristiques chimiques et ainsi de réduire leur potentiel polluant. Les mâchefers répondant aux normes, après un an au maximum, sont alors valorisés en techniques routières.

Les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) sont, quant à eux, transportés et enfouis dans d'anciennes mines de sel en Allemagne, afin de combler les galeries.

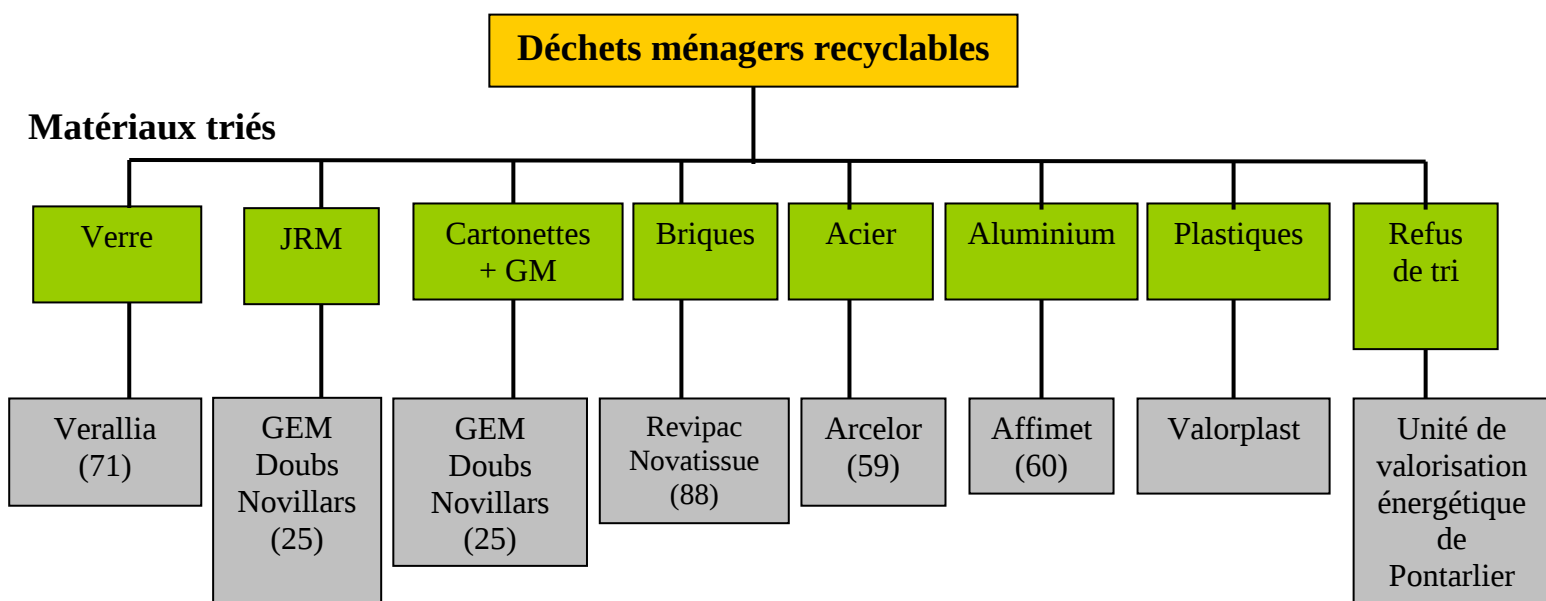
- *Les déchets verts* collectés à la plate-forme du Russey sont broyés par PREVAL, puis transportés chez les agriculteurs volontaires de la CCPR à des fins de co-compostage. Ils sont alors mélangés à du fumier et entreposés en andains durant le temps de maturation.

- *Les DEEE*

Les DEEE sont collectés par l'entreprise ENVIE qui les répare dans la mesure du possible avant de les revendre dans ses magasins.

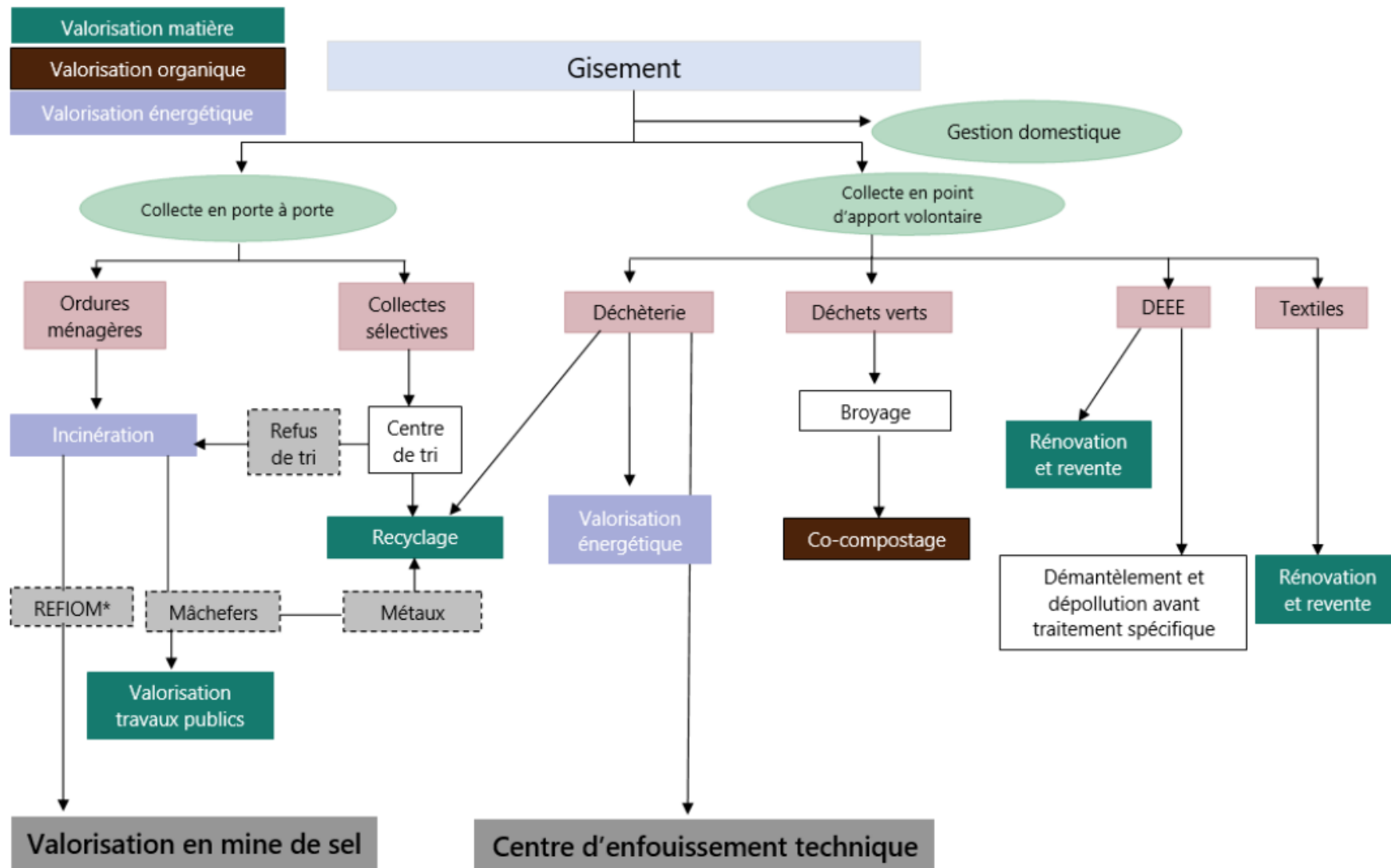
Les autres déchets sont démantelés et les différents composants traités dans des filières spécifiques.

- *La collecte sélective et le verre*



Le recyclage permet la fabrication de nouveaux produits en économisant les matières premières.

2.3. Bilan : synoptique des flux de gestion des déchets



* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

3. Les indicateurs financiers

3.1. Le financement du service

3.1.1. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CCPR a fait le choix afin de se conformer à la réglementation de financer son service d'élimination des déchets grâce à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI). Le montant de la REOMI est calculé sur la base d'une part fixe et d'une part variable fonction du volume et du nombre de levées du bac.

La grille tarifaire 2023 est la suivante (en € TTC):

Tarifs 2023 TTC					
Volume du bac	Abonnement	Forfait 12 levées	Coût minimal	Levée supplémentaire de la 13ème à la 18ème	Levée supplémentaire à partir de la 19ème
80 L	116.64	43.06	159.71	3.59	5.38
120 L	116.64	64.60	181.25	5.38	8.07
180 L	116.64	96.90	213.54	8.07	12.11
240 L	116.64	129.20	245.85	10.77	16.15
770 L	116.64	414.52	531.17	34.55	51.82

Pour les professionnels :

La collecte des déchets des artisans, commerçants, administrations et industriels est réalisée pour ceux qui le souhaitent en porte à porte, lors de la collecte des déchets ménagers. Les déchets concernés par cette collecte sont les déchets ménagers assimilés.

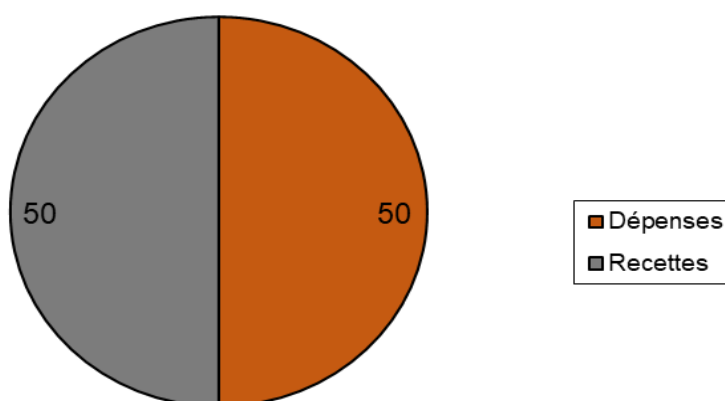
Poste	Total (en € HT)
REOMI	659 800

3.1.2. Autres recettes

Flux	Poste	Total (en € HT)
Collecte sélective (dont verre) + DEEE	Soutiens financiers (CITEO)	89 048
Déchets verts	Remboursement gardiennage par PREVAL	7166
Total		96 214

3.2. Equilibre du budget en 2023

Répartition dépenses-recettes (en %)



4. Mesures de réduction de l'impact environnemental

4.1. Les actions de sensibilisation à l'environnement

Depuis l'automne 2011, une conseillère en tri et prévention est mise à disposition de la CCPR par le Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs de Pontarlier. Au cours de l'année 2023, elle est intervenue lors de manifestations, dans les écoles et auprès de divers publics.

Parallèlement à cette communication orale, la communication écrite a été maintenue avec notamment :

- ✓ la distribution du calendrier de collecte à tous les habitants.

5. Faits marquants 2023

- ✓ Avancement du projet de déchèterie -recyclerie au Béliu
- ✓ Mise en place de la collecte des biodéchets à la source

6. Perspectives 2024

- ✓ Démarrage des travaux de la déchèterie - recyclerie
- ✓ Préparation du nouveau marché de collecte à l'horizon 2026

Annexes

Annexe 1 : Situation des points d'apport volontaire :

Noël-Cerneux	Rue des Prés Laudes (Cimetière)
	Rue Ignace Tournier (Colonie)
Bonnétage	Rue du Grand Communal (en face de la mairie)
	Village-Bas RD 224
	Cerneux-Monnots RD 457
Saint-Julien-lès-Russey	Village-haut, rue Principale, RD 236
	Village-bas
Les Fontenelles	Rue de la Gare
	Rue du Couvent (en face du lycée)
	Rue de la Campagne (Salle des fêtes)
La Chenalotte	Rue du Bois Joli
	Rue des Ecoles (Salle des fêtes)
	Rue du Chêne
Le Russey	Rue du Stade (Stade de foot des Rondeys)
	Rue Foch (Salle des fêtes)
	Avenue de Lattre de Tassigny (La croix RD 437)
	Rue de la Combe au Rang (Ateliers communaux)
	Rue des usines (Emmaüs)
Le Bizot	La Rigole (Terrain de pétanque)
Le Narbief	Grande Rue (Station d'épuration)
Le Barboux	Route du Pissoux (Colonie)
	Route de Morteau (Salle des fêtes RD 211)
Grand'Combe des Bois	Rue des Jonquilles (en face de l'église RD 211)
La Bosse	Carrière (RD 242)
Le Mémont	Rue du Général de Gaulle (RD 242)
Mont-de Laval	Extérieur du village (entre Les Seignottes et Les Combottes)
Montbéliardot	Rue Principale (en face de la mairie)
Le Luhier	Grande Rue (croisement en direction de la mairie/salle des fêtes)
Plaimbois-du-Miroir	Rue du Miroir (Mairie)
	Rue du Stade (Stade de foot)
Laval-le-Prieuré	RD 20 (croisement avec RD 128 qui descend dans le village)

Annexe 2 : Tarifs 2023 pour l'accès des professionnels à la déchèterie des Fins

Type de déchets	Professionnels CCVM - CCPR
Incinérables	171 € la tonne
Non valorisables	256€ la tonne
Plâtre	182 € la tonne
Gravats	19 € la tonne
Déchets verts	23 € le m ³
Bois	25 € le m ³
Souches de bois	114 € la tonne
DDS ⁽¹⁾	1600€ la tonne
Huiles minérales	Gratuit
Huisseries	150 € la tonne
Plastiques souples	Gratuit
Mobilier	Gratuit
Métaux	Gratuit
Cartons	Gratuit
Pneus VL	Gratuit ⁽³⁾
Piles	Gratuit
Néons / ampoules	Gratuit
Batteries	Gratuit
Huiles végétales	Gratuit
DEEE ⁽²⁾	Gratuit

Type de déchets	Professionnels hors CCVM - CCPR
Incinérables	188 € la tonne
Non valorisables	282 € la tonne
Plâtre	200 € la tonne
Gravats	21 € la tonne
Déchets verts	25 € le m ³
Bois	27.5 € le m ³
Souches de bois	125 € la tonne
DDS ⁽¹⁾	1800€ la tonne
Huiles minérales	Gratuit
Huisseries	165 € la tonne
Plastiques souples	Gratuit
Mobilier	Gratuit
Métaux	Gratuit
Cartons	Gratuit
Pneus VL	Gratuit ⁽³⁾
Piles	Gratuit
Néons / ampoules	Gratuit
Batteries	Gratuit
Huiles végétales	Gratuit
DEEE ⁽²⁾	Gratuit